

SOMMAIRE


BANQUE TANGERINE

Couvertures d'assurance fournies avec la carte de crédit Remises Tangerine

- Assurance achats
- Garantie prolongée

Ce sommaire contient des informations importantes

Ce sommaire a pour but de fournir un aperçu des caractéristiques et des avantages des couvertures d'assurance (« Couverture ») fournies par la carte de crédit *Remises Tangerine*.

ASSUREUR	TITULAIRE DE LA POLICE/DISTRIBUTEUR
 ASSURANT® American Bankers Compagnie d'Assurance Générale de la Floride* <i>*Exploitée au Canada sous la dénomination sociale Assurant®</i> 5000, rue Yonge, bureau 2000 Toronto (Ontario) M2N 7E9 Téléphone : 1-855-255-6050 Numéro de client de l'assureur auprès de l'Autorité des marchés financiers : 2000979997 Site Web de l'Autorité des marchés financiers : lautorite.qc.ca	Banque Tangerine 3389 av. Steeles Est Toronto, Ontario M2H 0A1

Qui est admissible à cette Couverture?

Le titulaire de carte principal d'une carte Remises Tangerine qui est une personne physique résidant au Canada.

Qui est assuré au titre de la Couverture?

Titulaire de carte (« Vous » et « Votre ») : Titulaire de carte principal ainsi que tout utilisateur autorisé qui est une personne physique résidant au Canada à qui une carte Remises Tangerine a été émise et dont le nom apparaît sur la carte.

Quel est le coût de la Couverture?

Aucuns frais additionnels ne seront facturés pour la Couverture qui est fournie avec la carte Remises Tangerine.

À quoi sert la Couverture?

Cette Couverture est un produit d'assurance collective qui couvre les sinistres occasionnés par les événements soudains et imprévisibles (veuillez consulter l'attestation d'assurance pour connaître tous les détails) :

	Admissibilité	Indemnités	Exclusions/Restrictions
Assurance achats**	<p>Lorsque Vous achetez des articles personnels neufs (« Articles assurés »), n'importe où dans le monde :</p> <p>(1) Vous devez <u>porter</u> le prix d'achat intégral des Articles assurés à Votre carte Remises Tangerine;</p> <p>ET</p> <p>(2) <u>dans</u> les 90 jours de la date d'achat, les Articles assurés sont perdus, volés ou endommagés.</p>	<p>Remboursement du moins élevé des coûts suivants :</p> <p>(1) le coût de réparation;</p> <p>(2) le coût de remplacement;</p> <p>sans dépasser le prix d'achat intégral des Articles assurés porté à Votre carte Remises Tangerine.</p> <p>Montant maximal : Limite maximale à vie de 60 000 \$ par compte pour les indemnités combinées de l'assurance achats et la garantie prolongée</p>	<p>Ne sont pas couverts :</p> <ul style="list-style-type: none"> certains articles comme les articles commandés par la poste qui ne sont pas reçus ou sont reçus en état endommagé, les chèques de voyage, les véhicules motorisés et les composantes/ accessoires connexes les sinistres résultant de la disparition mystérieuse
Garantie prolongée**	<p>Lorsque Vous achetez des articles personnels neufs (« Articles assurés »), n'importe où dans le monde :</p> <p>(1) Vous devez <u>porter</u> le prix d'achat intégral des Articles assurés à Votre carte Remises Tangerine;</p> <p>(2) les Articles assurés doivent <u>bénéficier</u> d'une garantie originale du fabricant qui est valable au Canada ou aux États-Unis;</p> <p>(3) Vous devez <u>inscrire</u> auprès de l'assureur les Articles assurés couverts par une garantie originale du fabricant de 5 ans ou plus au cours de la première année de l'achat;</p> <p>ET</p> <p>(4) <u>pendant</u> la période de couverture, les Articles assurés exigent une réparation ou un remplacement.</p>	<p>Remboursement du moins élevé des coûts suivants :</p> <p>(1) le coût de réparation;</p> <p>(2) le prix d'achat intégral des Articles assurés porté à Votre carte Remises Tangerine.</p> <p>La garantie prolongée prolonge la garantie originale du fabricant jusqu'à concurrence d'un an de plus.</p> <p>Montant maximal : Limite maximale à vie de 60 000 \$ par compte pour les indemnités combinées de l'assurance achats et la garantie prolongée</p>	<p>Ne sont pas couverts :</p> <ul style="list-style-type: none"> certains articles comme les aéronefs, les véhicules motorisés et les composantes/ accessoires connexes les articles achetés ou utilisés par ou pour une entreprise ou dans le but de réaliser un gain commercial les réparations ou les remplacements qui ne sont pas prévus au titre de la garantie original du fabricant

**Les indemnités sont en sus de toute autre assurance, indemnisation, garantie ou couverture valable applicable ou tout autre régime de remboursement en vertu desquels Vous êtes couvert. Vous devez obtenir l'approbation de l'assureur avant de prendre quelque mesure que ce soit ou de procéder à une réparation des Articles assurés.

Comment puis-je présenter une demande de règlement?

Immédiatement après avoir pris connaissance d'un sinistre ou d'un événement pouvant donner lieu à un sinistre en vertu de la Couverture, avisez l'assureur. On Vous enverra un formulaire de demande de règlement.

Les indemnités d'un sinistre couvert seront versées à la réception d'une preuve de sinistre écrite complète pourvu que l'avis de sinistre soit fourni au plus tard 90 jours après la date du sinistre et que la preuve du sinistre soit fournie au plus tard 1 an après la date du sinistre. Dans le cas où Votre demande de règlement est refusée, Vous aurez 3 ans pour tenter une poursuite judiciaire.

Comment les indemnités sont-elles versées?

Les indemnités Vous sont versées directement.

Que dois-je faire si j'ai une plainte?

Pour connaître la marche à suivre pour présenter une plainte, Vous pouvez communiquer avec l'assureur en composant le **1-855-255-6050** ou en visitant son site Web disponible à l'adresse :

www.assurant.ca/fr-ca/traitement-des-plaintes

Quand la Couverture prend-elle fin?

La Couverture prend fin automatiquement dès que la police est résiliée, que Votre compte de carte de crédit est annulé ou fermé, que Vos privilèges de crédit sont suspendus ou révoqués ou que Vous cessez d'être admissible à la Couverture.

Puis-je annuler la Couverture?

À tout moment, si Vous ne voulez pas la Couverture, Vous pouvez décider de ne pas l'utiliser ou de communiquer avec Votre fournisseur de carte de crédit pour obtenir une carte de crédit avec d'autres assurances ou pour annuler Votre carte de crédit.

D'autres questions?

Les modalités intégrales de la Couverture sont énoncées dans l'attestation d'assurance disponible en ligne à :

Cardbenefits.assurant.com/docs/default-source/Tangerine/Tangerine_MoneyBack_Cert.pdf